



Swiss Audit & Fiduciary Services SA

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint à

L'Assemblée Générale ordinaire des membres de

**Association Genevoise d'Intégration Sociale
« A.G.I.S. »**

Lancy

relatif aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025



Swiss Audit & Fiduciary Services SA

Rapport de l'organe de révision sur le
contrôle restreint
à l'Assemblée générale ordinaire
des membres de

Association Genevoise d'Intégration Sociale
« A.G.I.S. »
Lancy

Genève, le 13 avril 2026
MD/RK

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de l'**Association Genevoise d'Intégration Sociale « A.G.I.S. »** pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2025**. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux normes ZEW0 et aux exigences légales (CC, CO, LGAF, LSURV, LIAF, LGÉPA), aux statuts et aux articles de loi traitant de l'établissement et de la présentation des comptes annuels contenus dans les dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux directives étatiques genevoises (directive transversale et directives de bouclage du DEAS), incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux normes ZEW0 et aux exigences légales, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

En outre, l'association s'est conformée à la directive transversale sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées (LIAF) ainsi qu'à la directive de bouclage 2025 pour les entités recevant une subvention annuelle inférieure ou égale à 800'000.00 francs.

SWISS AUDIT & FIDUCIARY SERVICES SA
(Agrément n° 504616)

Mario D'Orazio
Expert-réviseur agréé
(Agrément n° 102697)
Responsable de révision

René KURTH
Expert-réviseur agréé
(Agrément n° 102687)

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe).

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Bilan au 31 décembre 2025

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

2025

2024

ACTIF	Annexe	CHF	CHF
Actif circulant			
Trésorerie	2.1	357 407	221 920
Actifs de régularisation	2.2	6 803	5 951
Total de l'actif circulant		364 210	227 871
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2.3	2 545	4 449
Total de l'actif immobilisé		2 545	4 449
Trésorerie affectée			
Trésorerie affectée	2.6	47 256	117 634
Total de la trésorerie affectée		47 256	117 634
TOTAL DE L'ACTIF		414 011	349 954
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de prestations de services		-	1 198
Passifs de régularisation	2.4	40 261	20 721
Provisions	2.5	38 311	35 187
Fond de fluctuation CC4 (art. 74 LAI)	2.5.1	-	243 383
Provision art. 74 LAI	2.5.1	10 000	10 000
Total des capitaux étrangers		88 572	310 490
Fonds affectés et liés			
Fonds affectés par les donateurs	2.6	47 256	47 634
Fonds liés	2.7	-	70 000
Total des fonds affectés		47 256	117 634
Capitaux propres			
Capital libre		-	-
Resultats reportés		(78 170)	305
Résultat de l'exercice		356 353	(78 475)
Total des capitaux propres		278 183	(78 170)
TOTAL DU PASSIF		414 011	349 954

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Compte d'exploitation 2025

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Budget

2025

2025

2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Annexe	CHF	CHF	CHF
Produits des dons et aides financières				
Aides financières des collectivités publiques	2.8	272 262	545 061	541 803
Affectation au fond CC4	2.8.1	-	-	-93 399
Provision art. 74 LAI	2.8.2	-	-	-10 000
Subventions des communes	2.8	10 000	18 000	20 300
Don OFAS - Abandon de créance	2.8.3		23 348	-
Dons affectés par les donateurs	2.6	257 244	264 100	79 714
Dons sans affectation		35 000	28 965	10 981
		<u>574 506</u>	<u>879 474</u>	<u>549 399</u>
Produits des prestations et divers				
Produits des activités		11 885	14 660	15 725
Cotisations		19 600	21 350	21 927
Produits divers		5 165	1 481	4 955
		<u>36 650</u>	<u>37 491</u>	<u>42 607</u>
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		611 156	916 965	592 007
CHARGES D'EXPLOITATION				
Salaires et charges sociales		464 312	485 766	454 942
Dépenses liées aux activités		30 436	30 344	20 951
Loyers et charges locatives		43 574	32 219	29 866
Edition de journaux		4 840	4 834	4 617
Frais de communication		29 300	26 631	36 819
Frais généraux d'administration		23 591	35 436	24 894
Assurances		2 703	3 118	2 396
Honoraires		9 000	9 148	9 473
Amortissements	2.3	1 900	1 904	1 904
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		609 656	629 401	585 861
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 500	287 564	6 145
Résultat financier		(1 500)	(1 589)	(392)
Résultat avant dissolution des fonds		- -	285 975	5 753
Résultat des fonds affectés				
Attribution des dons affectés aux fonds		-	(264 100)	(101 205)
Attribution aux fonds liés			-	(70 000)
Utilisation et dissolution des fonds		-	334 478	86 977
		<u>-</u>	<u>70 378</u>	<u>(84 228)</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION		-	356 353	(78 475)
Répartition de la part revenant à l'Etat de Genève		-		
RESULTAT ANNUEL APRES REPARTITION		-	356 353	(78 475)

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES	Ref. Annexe	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
FONDS AFFECTES 2025						
Fonds recrutement & formation bénévoles	2.6.1	39 275	12 376		(28 029)	23 622
Fonds Parcours fauteuil roulant	2.6.2	56	3 000		(18)	3 038
Fonds activités pers. Handicapées	2.6.3	4 003	16 461		(16 106)	4 358
Fonds de soutien	2.6.4	4 300			(290)	4 010
Fonds liés au désendettement	2.6.7	-	232 263		(220 035)	12 228
Fonds lié Etat de Genève	2.6.6	70 000			(70 000)	-
		117 634	264 100	-	(334 478)	47 256
FONDS AFFECTES 2024						
Fonds recrutement & formation bénévoles	2.6.1	20 971	65 458		(47 154)	39 275
Fonds Parcours fauteuil roulant	2.6.2	892			(836)	56
Fonds activités pers. Handicapées	2.6.3	7 163	35 747		(38 907)	4 003
Fonds de soutien	2.6.4	4 380			(80)	4 300
Fonds lié Etat de Genève	2.6.6	-	70 000			70 000
		33 406	171 205	-	(86 977)	117 634
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL						
	Ref. Annexe	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2025						
Capital libre		96 665	-	-	-	96 665
Résultat reporté		(96 360)	(78 170)	-		(174 530)
Résultat de l'exercice		(78 475)	356 353	-	78 170	356 048
		(78 170)	278 183	-	78 170	278 183
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2024						
Capital libre		96 665	-	-	-	96 665
Résultat reporté		(96 665)	305	-		(96 360)
Résultat de l'exercice		-	(78 475)	-		(78 475)
		-	(78 170)	-	-	(78 170)

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe relative aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025

Tableau de financement	<u>2025</u> CHF	<u>2024</u> CHF
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</u>		
Résultat de l'exercice après répartition du résultat à restituer	356 353	-78 475
Dissolution fonds affectés	-334 478	-86 977
Dotation aux fonds affectés	264 100	101 205
Dotation aux fonds liés	0	70 000
Amortissements des actifs exploitation	1 904	1 904
CASH-FLOW D'EXPLOITATION	<u>287 879</u>	<u>7 657</u>
Variation des comptes de régularisation d'actifs	-852	195
Variation des créanciers et autres dettes à court terme	-1 198	554
Variation des comptes de régularisation de passifs	19 540	3 419
Variation des provisions	-240 259	117 276
Variation des indemn. financières à restituer	0	0
Trésorerie résultant des opérations d'exploitation	<u>-222 770</u>	<u>121 445</u>
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</u>		
Investissements matériel informatique	0	0
Trésorerie résultant des opérations d'investissement	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>VARIATION NETTE DES LIQUIDITES</u>	<u>65 109</u>	<u>129 102</u>
Liquidités au 1er janvier	339 554	210 452
Liquidités au 31 décembre	404 663	339 554
<u>Variation des liquidités</u>	<u>65 109</u>	<u>129 102</u>

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2025

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

1.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

L'association applique le nouveau droit comptable depuis l'exercice 2015.

Depuis 2015 les comptes annuels sont établis conformément aux normes SWISS GAAP RPC (en particulier la RPC 21).

Les comptes annuels sont également conformes aux statuts, aux lois (CC, CO, LGAF, LIAF, RIAF), ainsi qu'aux directives transversales de l'Etat de Genève "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques" et à la directive de bouclage 2025 du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).

1.2 Principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse, CCP et les comptes courants bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

Immobilisations corporelles et financières

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements. Le seuil d'activation est de CHF 2'000. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Matériel informatique	25%
Logiciel informatique	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%

Un inventaire physique n'a pas été formellement établi. Les immobilisations sont cependant répertoriées par année et par catégorie dans un tableau.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur nominale.

Fonds affectés

Les dons affectés sont comptabilisés comme suit :

- pour les subventions d'investissement, les fonds affectés sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les subventions sont enregistrées au passif du bilan dans les fonds affectés. Lors de leur utilisation ultérieure, le produit constaté est présenté dans les produits d'exploitation sous la rubrique "Produits différés sur fonds affectés".

- S'agissant des autres subventions affectées, elles sont comptabilisées selon le modèle Swiss Gaap RPC 21. Les subventions sont enregistrées à leur réception dans les produits du compte de résultat. Les mouvements (dotation/utilisation) de ces fonds sont présentés dans le résultat des fonds.

Les attributions et utilisations des subventions affectées sont présentées en annexe, ainsi que dans le tableau de variation du capital et des fonds affectés.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2025

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

2 Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte

	2025	2024
2.1 Trésorerie		
Caisse	51	136
CCP	73 761	31 486
Banque	330 851	307 931
	<u>404 663</u>	<u>339 554</u>
./.Trésorerie affectée	2,6 (47 256)	(117 634)
Trésorerie nette disponible	<u><u>357 407</u></u>	<u><u>221 920</u></u>
	2025	2024
2.2 Actifs de régularisation		
Produits à recevoir	1 837	1 106
Charges payées d'avance	4 966	4 845
	<u>6 803</u>	<u>5 951</u>

2.3 Immobilisations corporelles

Le seuil d'activation se situe à CHF 2'000. Les immobilisations sont assurées pour une valeur de CHF 110'000 au 31.12.2025 (CHF 110'000 en 2024).

Les immobilisations se décomposent comme suit au 31 décembre 2025 :

	Immob brutes 01.01.25	Achats 2025	sortie 2025	Immob brutes 31.12.25	Amorti. cumulés 01.01.25	Amortiss. 2025	sortie 2025	Amorti. cumulés 31.12.25	Immob nettes 31.12.25
Matériel informatique	43 278			43 278	(43 277)			(43 277)	1
Site internet	34 544			34 544	(30 098)	(1 904)		(32 002)	2 542
Agenc. et mobilier	10 434			10 434	(10 433)	-		(10 433)	1
Véhicules	2 000			2 000	(1 999)	-		(1 999)	1
TOTAL	90 256	-	-	90 256	(85 807)	(1 904)		(87 711)	2 545

2.4 Passifs de régularisation	2025	2024
Produits reçus d'avance	17 971	6 900
Charges à payer	12 100	6 581
Salaires et Charges sociales à payer	10 190	7 240
	<u>40 261</u>	<u>20 721</u>
2.5 Provisions		
Provision pour vacances et heures supplémentaires	38 311	35 187
	<u>38 311</u>	<u>35 187</u>
2.5.1 Capitaux étrangers à moyen et long terme	2025	2024
Fonds de fluctuation CC4 (art. 74 LAI)	-	243 383
Provision art. 74 LAI	10 000	10 000
	<u>10 000</u>	<u>253 383</u>

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2025

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

2.6 Fonds affectés

Tous les dons et subventions affectés reçus durant l'exercice sont comptabilisés dans un fonds affectés spécifique selon le projet pour lequel le don est reçu.

2.6.1 Fonds affectés au recrutement, formation & suivi des bénévoles

Le fonds a pour but d'assurer le financement du recrutement, du suivi et la formation des bénévoles.

	2025	2024
Etat du fonds au 1er janvier	39 275	20 971
<u>+ Affectations</u>		
Don Fondation Wilsdorf		50 000
Don du GLAJ 2023		1 191
Don du GLAJ 2024		267
Don du GLAJ 2025	376	
Don Fond. Michelham	12 000	14 000
Total affectation	12 376	65 458
./. Dissolution pour utilisation des fonds	(28 029)	(47 154)
Etat du fonds au 31 décembre	23 622	39 275

2.6.2 Fonds affectés parcours pédagogique en fauteuil roulant

Ce Fonds a été constitué pour la prévention, la sensibilisation des handicaps et l'amélioration du parcours.

	2025	2024
Etat du fonds au 1er janvier	56	892
<u>+ Affectations</u>		
<u>Don Mobilière Assurance</u>	3 000	
Total affectation	3 000	-
./.Dissolution pour utilisation des fonds	(18)	(836)
Etat du fonds au 31 décembre	3 038	56

2.6.3 Fonds affectés pour les activités

Ce Fonds a pour but d'assurer la réalisation du programme d'activités en cours et d'organiser des activités de loisirs pour les 3 secteurs.

	2025	2024
Etat du fonds au 1er janvier	4 003	7 162
<u>+ Affectations</u>		
Subvention AGEPA	-	1 000
Subvention Avusy		300
Subvention GLAJ	461	447
Subvention Carouge		2 000
Subvention Chancy		200
Subvention Chêne-Bourg		5 000
Subvention Jussy		500
Subvention Meinier		300
Subvention Perly-Certoux		1 500
Subvention Plan-les-Ouates		3 500
Subvention Pregny-Chambesey		2 000
Subvention Thônex		3 000
Subvention Vandoeuvres		1 000
Subvention Veyrier		1 000
Don Fondation Michelham	16 000	14 000
Total affectations	16 461	35 747
./.Dissolution pour utilisation des fonds	(16 106)	(38 907)
Etat du fonds au 31 décembre	4 358	4 003

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2025

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

2.6.4 Fonds affectés de soutien

Ce fond est destiné aux familles et aux bénévoles avec des moyens financiers limités de bénéficier soit d'un soutien financier soit d'un défraiement pour certains frais liés à des activités culturelles, sportives et de loisirs dans le cadre de l'AGIS.

	2025	2024
Etat du fonds au 1er janvier	4 300	4 380
<u>+ Affectations</u>		
Total affectations	<u>-</u>	<u>-</u>
./.Dissolution pour utilisation des fonds	<u>(290)</u>	<u>(80)</u>
Etat du fonds au 31 décembre	<u>4 010</u>	<u>4 300</u>

2.6.5 Fonds affectés désendettement

Ce fond est destiné au règlement de la dette auprès de l'OFAS pour les prestations non-réalisées de la période 2020-2023.

	2025	2024
Etat du fonds au 1er janvier	-	-
Don Fondation Wilsdorf	120 000	
Don Loro	112 263	
<u>+ Affectations</u>		
Total affectations	<u>232 263</u>	<u>-</u>
./.Dissolution pour utilisation des fonds	<u>(220 035)</u>	<u>-</u>
Etat du fonds au 31 décembre	<u>12 228</u>	<u>-</u>

2.7 Fonds lié Etat de GE

Ce fonds a été constitué afin de déterminer le montant des subventions reçues, mais non encore dépensées

	2025	2024
Etat du fonds au 1er janvier	70 000	-
<u>+ Attribution</u>		
Canton de Genève - DCS	<u>-</u>	<u>70 000</u>
Total attribution	<u>-</u>	<u>70 000</u>
./.Dissolution pour utilisation des fonds	<u>(70 000)</u>	
Etat du fonds au 31 décembre	<u>-</u>	<u>70 000</u>

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2025

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

2.8 Aides financières des collectivités publiques	2025	2024
Confédération OFAS via Réseau Romand ASA	299 416	296 158
Etat de Genève (DCS)	245 645	245 645
Communes genevoises	18 000	20 300
	<u>563 061</u>	<u>562 103</u>
2.8.1 Affectation au fond CC4	-	-93 399,00
2.8.2 Provision art. 74 LAI	-	(10 000)
	<u>0</u>	<u>-103 399</u>
2.8.3 Don OFAS		

En date du 31 décembre 2024, une provision de CHF 243'383 était constituée pour refléter la demande de remboursement de l'OFAS faite à l'Association au titre de prestations non-reconnues, ceci particulièrement durant la période de COVID-19. L'Association a finalement reçu en 2025 une demande de remboursement de CHF 220'035, l'OFAS ayant renoncé à recouvrer un solde de CHF 23'348, considéré en 2025 comme un don résultant des exercices précédents.

La subvention de la Confédération (OFAS) est assurée par l'intermédiaire de l'organisation faitière Réseau Romand ASA, à laquelle l'association AGIS est membre. Les subventions sont fixées sur la base d'un sous-contrat de prestations pour une période de 4 ans. La subvention de l'année 2025 fait partie du contrat de prestations 2024-2027.

En outre, une aide financière est accordée par l'Etat de Genève pour la période 2021-2024. En cas de résultat positif, une part du résultat proportionnelle au taux de subventionnement devra être restituée.

Depuis le 31 décembre 2020, un fonds de fluctuation est constitué suivant les directives OFAS sur la comptabilisation des aides financières en vertu de l'art. 74 LAI.

Ce fonds de fluctuation détermine la différence entre les subventions reçues pour l'exercice et le montant des prestations reconnues. Dans le cas d'un montant de prestations reconnues inférieur au montant de la subvention, cette différence doit être comptabilisée au passif du bilan de l'association. Dans le cas de prestations reconnues supérieures au montant de la subvention, aucune comptabilisation n'est à faire. La différence entre les subventions reçues et les prestations effectuées est précisément calculée après l'établissement des comptes de l'exercice.

Dès lors, au 31 décembre de chaque année, une provision est comptabilisée pour estimer de la manière la plus fiable possible le montant de fluctuation au sens de l'article 74 LAI pour l'exercice en cours.

Au 1er janvier de l'exercice suivant, la provision est dissoute et le montant réel est comptabilisé.

3 Evaluation des charges de projets et prestations,
des charges d'obtention de financement et des charges administratives

		31.12.2025	31.12.2024
Charges totales d'exploitation	%	630 990	586 253
Charges d'obtention de financement	7,31%	46 125	25 283
Charges administratives	21,85%	137 871	146 717
Charges de projets ou de prestations	70,84%	446 993	414 253

En introduisant la valorisation des heures de travail bénévole, le pourcentage des charges de projets ou de prestations se monterait pour l'années 2025 à 77% (charges d'obtention du financement 5,94% - Charges administratives 17,06%)

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2025

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

<u>Autres éléments prévus par la loi</u>	2025	2024
4 Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat	Néant	Néant
5 Engagements, cautions, dettes, actifs mis en gage, etc..		
• Montant des cautionnements, obligations de garanties et Garantie bancaire en faveur du bailleur	Néant	Néant
• Dettes sur crédit-bail d'une durée résiduelle > 1 an	Néant	Néant
• Dettes envers les institutions de prévoyance	Néant	1 176
• Actifs mis en gage	Néant	Néant
6 Evénements importants survenus après la date du bilan	Néant	Néant
7 Moyenne annuelle des emplois à plein temps	<10	<10
8 Indication sur l'évaluation des risques		
Une analyse des risques est établie par la Direction et est soumise annuellement au comité pour approbation. La dernière évaluation a eu lieu le 2 février 2026.		
9 Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé		
Aucune remarque n'a été formulée par le service du contrôle interne du DCS ni par la direction générale de l'action sociale sur les comptes de l'exercice 2024.		
10 Rémunération de la direction		
La rémunération de la direction n'est pas publiée car la direction est assumée par une seule personne.		
11 Dons non-monétaires		
Pour répondre à sa mission et en tant que véritable moyen d'inclusion, l'AGIS collabore exclusivement avec des bénévoles qu'une équipe de professionnels évalue, forme et accompagne. En conformité avec les dispositions ZEWO, l'association a décidé de valoriser les heures de bénévolat en se basant sur le salaire minimum appliqué à Genève qui est de CHF 27,50/heure charges comprises.		
Ces heures de travail dans l'Association devraient, si elles n'étaient pas dispensées par des personnes		
	2025	2024
Heures de bénévolat (selon estimation de l'Association)	5 069	4 961
Valorisation monétaire des heures de bénévolat CHF	139 398	136 428
12		
En date du bouclage des comptes au 31 décembre 2025, le Comité de l'Association a pris la décision de présenter le résultat au bilan de CHF 278'183 en fonds propres sans procéder à un calcul de répartition du résultat excédentaire. En effet, le Comité a décidé de suivre les normes ZEWO qui lui sont applicables, et en particulier la norme 11 sur les réserves disposant que le capital de l'association, sans le capital des fonds, doit couvrir les charges totales de l'organisation pendant au moins trois mois et plus 18 mois. Les fonds propres positifs au bilan se montent à l'équivalent de 5,3 mois de charges. Dès lors, la norme ZEWO 11 sur les réserves étant respectée, le Comité a décidé de reporter au bilan ce montant sans procéder à des répartitions. En outre, le résultat excédentaire provient en très grande proportions des aides financières reçues dans le seul but de désendetter l'Association afin que cette dernière ne soit pas contrainte de déposer devant le juge des états financiers présentant un surendettement au sens de l'article 725b du Code des obligations. De plus, l'Association a subi des années difficiles depuis la pandémie de COVID-19 et 2025 est le premier exercice excédentaire enregistré. Prenant acte de ceci, le Comité souhaite utiliser ses fonds propres revenus en positif pour développer ses activités dans les années à venir. Le Comité note encore que toutes les cibles exigées par ses bailleurs de fonds ont été atteintes en 2025.		

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale
Rapport de performance 2025
Compte d'exploitation 2025
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

1 **Forme juridique, mission et prestations**

AGIS, association genevoise d'intégration sociale, est une association à but non lucratif constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil.

Elle a pour but de venir en aide aux enfants, adolescents et adultes vivant avec un handicap ou une maladie chronique ainsi qu'à leur famille. Ceci en favorisant dans un esprit de parité et grâce à des bénévoles : leur intégration sociale, leur investissement et participation aux activités et loisirs, ainsi que le développement de leur autonomie, la défense de leurs intérêts, l'amélioration de leur image dans la communauté et envers eux-mêmes.

La mission principale de AGIS est de mettre en contact, pour du partage de loisirs, des personnes bénévoles avec des enfants, adolescents et adultes vivant avec un handicap ou une maladie chronique.

L'association bénéficie d'une exonération fiscale sur la base d'une décision de l'administration fiscale cantonale, à partir de la période fiscale 2008 pour une période de 10 ans et à partir de la période fiscale 2017 pour une durée indéterminée concernant les impôts sur le bénéfice et le capital prévus dans la LIPM et pour une période indéterminée pour l'impôt fédéral direct (LIFD).

2 **Organisation de l'association**

L'association se compose des organes suivants :

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de révision

Le comité

Le comité gère les affaires de l'association conformément à son but et la représente. Au 31 décembre 2025, il se composait des personnes suivantes :

<i>Prénom et Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Signature</i>
Jacques ROUGE	Président	Collective à deux
Luc DEPENZA	Membre	Sans signature
Franco IACOVANGELO	Membre	Sans signature
Christophe NEY	Membre	Sans signature
Mélody SCHWEIZER-BLANC	Membre	Sans signature
Annick SUBASIC	Trésorière	Collective à deux
Christiane STEPHANO	Membre	Sans signature

Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour leur participation aux groupes de travail.

Personne salariée responsable de la gestion

Myriam LOMBARDI	Directrice	Collective à deux
-----------------	------------	-------------------

L'organe de révision

Swiss Audit & Fiduciary Services SA
47, avenue Blanc
Case postale 115
1211 Genève
1ère révision : année 2025